



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

**OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 mars 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**



# Sommaire

Page

|                                                                                           |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1. Rapport de Gestion</b>                                                              | <b>3</b>   |
| <b>a) Politique d'investissement</b>                                                      | <b>3</b>   |
| ■ Politique de gestion                                                                    |            |
| <b>b) Informations sur l'OPC</b>                                                          | <b>8</b>   |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice                       |            |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir                   |            |
| ■ OPC                                                                                     |            |
| ■ Fonds de fonds alternatifs                                                              |            |
| ■ Réglementation SFTR                                                                     |            |
| ■ Accès à la documentation                                                                |            |
| ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) |            |
| <b>c) Informations sur les risques</b>                                                    | <b>11</b>  |
| ■ Méthode de calcul du risque global                                                      |            |
| ■ Exposition à la titrisation                                                             |            |
| ■ Gestion des risques                                                                     |            |
| ■ Gestion des liquidités                                                                  |            |
| ■ Traitement des actifs non liquides                                                      |            |
| <b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>                     | <b>12</b>  |
| <b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>                                        | <b>13</b>  |
| <b>3. Frais et Fiscalité</b>                                                              | <b>32</b>  |
| <b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>                                        | <b>33</b>  |
| <b>5. Comptes de l'exercice</b>                                                           | <b>38</b>  |
| <b>6. Annexe(s)</b>                                                                       | <b>102</b> |



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

#### Environnement économique et de marchés sur la période écoulée

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en mars 2025, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.

Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3<sup>ème</sup> trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3<sup>ème</sup> trimestre, corrigeant au 4<sup>ème</sup>) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.

L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux Etats-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du



# 1. Rapport de Gestion

marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2<sup>e</sup> mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 (de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment).

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : -25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10%] contre -0,10% précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'Etat (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes.

Des tensions se sont opérées sur les taux souverains jusque fin mai 2024. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 2.7 baisses de taux de la Fed début avril 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.



# 1. Rapport de Gestion

De juillet à septembre, l'attente par les investisseurs du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive en 2024 (6,1% du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4<sup>ème</sup> trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

En 2025, l'économie américaine demeure vigoureuse, avec une croissance annualisée de 2,3 % au quatrième trimestre, malgré une légère baisse des dépenses de consommation en janvier. Le taux de chômage est stable à 4 %, et l'inflation dépasse la cible de 3,3 % fixée par la Réserve fédérale. Dans la zone euro, la croissance a stagné à 0,1 %, tandis que l'inflation devrait ralentir. Le Japon continue de relever les taux d'intérêt dans un contexte d'inflation supérieure à 2 %. Les tensions géopolitiques et la faiblesse des données américaines ont influencé la dynamique du marché, entraînant une baisse du rendement des billets de trésorerie à 10 ans à 4,23 %. En revanche, des signes positifs émergent de l'Allemagne et de la Chine : l'Allemagne prévoit un fonds d'infrastructure de 500 milliards d'euros et la Chine vise une croissance de 5 % d'ici 2025. Dans l'ensemble, les perspectives économiques mondiales sont mitigées, avec des attentes d'inflation et des réponses de politique monétaire variables.

Sur la période, les rendements obligataires ont fortement augmenté en Allemagne de 44 pb et de 74 pb au Royaume-Uni. En revanche, aux États-Unis, les rendements sont un peu près stables en légère hausse de 5pb. Ils ont clôturé la période à 2,74 % en Allemagne, 4,25 % aux États-Unis et 4,67 % au Royaume-Uni. Les taux d'inflation à 10 ans sont restés relativement stables, autour de 2 % dans la zone euro.

Sur l'ensemble de la période, le spread français s'est écarté de 20 pb pour clôturer à 71 pb fin mars. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49.3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.



# 1. Rapport de Gestion

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. **La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs.** Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du déboucllement de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de la période, le spread italien s'est ainsi resserré de 25 pb, pour revenir à 113 pb, et le spread espagnol de 17 pb, pour revenir à 36 pb.

## Quelle a été la politique de gestion sur la période écoulée ?

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, la sensibilité du fonds a été le plus souvent entre 93% et 100%. Au lendemain de la dissolution du Parlement français, nous avons réduit notre exposition à certaines de nos stratégies de portage et à des stratégies favorables au resserrement de la dette périphérique envers l'Allemagne. Une partie de cette réduction de l'exposition a été réalisée au moyen d'instruments de couverture, avec une sous-exposition de la dette française initiée à un niveau de 55 pdb du Bund et de la dette italienne à un niveau de 140 pdb vis-à-vis du Bund en prévision d'un élargissement des écarts. En ce qui concerne le positionnement sur les quasi-souverains, nous avons participé à l'émission primaire de KFW 2,75 % le 10/01/2027.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, nous avons augmenté notre exposition aux agences. Celle-ci s'élevait à 57 cts en contribution de sensibilité à la fin du troisième trimestre (contre 29 cts à la fin du deuxième trimestre). Nous avons ajouté de l'exposition en participant à une nouvelle émission sur le EFSF et augmenté le poids de notre investissement sur le KFW 2027.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, le fonds a affiché une sensibilité moyenne de 102% par rapport à son indice dans un contexte de baisse des taux de la BCE et des émissions souveraines au 4<sup>ème</sup> trimestre et de baisses de taux bien anticipées par les marchés. Au cours du trimestre, la surexposition sur les agences a été maintenue à environ 50 cts en raison de leur rendement plus élevé par rapport aux obligations souveraines et d'une tendance à la baisse des spreads de swap favorable à la performance des agences.

Au premier trimestre 2025, le fonds a affiché une sensibilité moyenne de 104 % par rapport à son indice dans un contexte de baisses des taux BCE. Au cours du trimestre, la surexposition sur les Agences a été entre 45 et 55cts de points de sensibilité ; nous avons augmenté notre exposition en investissant dans de nouvelles émissions émises sur le marché primaire. Cette exposition s'élevait à 56cts début mars. En mars, en raison de la bonne performance par rapport aux emprunts souverains notamment allemands depuis le début de l'année 2025, nous avons commencé à réduire notre exposition. Cette dernière était de 47cts à la fin du mois.

Sur la période, le fonds affiche une sous-performance : la part I réalise une performance nette de 3,727 % contre 3,986 % pour son indice. La sous-performance est liée au positionnement de duration, dans un contexte baissier sur les taux en particulier au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024 et en août 2024. Les surpondérations sur les obligations périphériques et les Agences ont été bénéfiques sur la période en particulier sur le second semestre 2024 et le premier trimestre 2025. La part RC réalise une performance nette de 3,396% ; 3,727% pour la part MC et 3,401% pour la part RD.



# 1. Rapport de Gestion

1. Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et assimilés souverains. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notredocumentation-rseet-esg#prise-en-compte-des-pai>). Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par la société de gestion par délégation au moment de l'analyse des émetteurs et entrent dans sa note globale qui intervient au moment de la décision d'investissement.

2. Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants : • Détenir au moins 40% d'investissements durables • Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial • Pour les titres suivants : agences nationales garanties, supranationales, collectivités locales et emprunts d'Etats green , sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de : o Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré\* ; o Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial \*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (titres émis ou garantis par des Etats de l'EEE, ou émis par des agences supranationales, que ce soient des titres à taux fixe ou taux variable, ou indexés sur l'inflation) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion de la société de gestion par délégation et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine.

A titre d'exemple, les critères extra financiers suivis peuvent notamment être les suivants : • Social : Dépenses publiques dans l'éducation (% of GDP) : Les dépenses publiques générales pour l'éducation (courantes, en capital et transferts) sont exprimées en pourcentage du PIB. Elles comprennent les dépenses financées par des transferts de sources internationales vers le gouvernement. Les administrations publiques désignent généralement les administrations locales, régionales et centrales. (Source Banque mondiale) • Gouvernance : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) les femmes dans les parlements sont le pourcentage de sièges parlementaires dans une chambre unique ou une chambre basse détenus par des femmes. • Environnement : intensité carbone Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                                             | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------|
|                                                    | Acquisitions                          | Cessions      |
| OSTRUM SRI CASH Part M                             | 14 430 327,75                         | 13 291 334,03 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 15-02-27   | 7 527 522,80                          | 0,00          |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 01-10-27 | 5 596 623,00                          | 1 012 500,00  |
| BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25                      | 0,00                                  | 6 465 311,80  |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.6% 29-09-25    | 0,00                                  | 6 433 880,00  |
| REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-02-27       | 2 347 450,00                          | 2 389 805,00  |
| BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27                      | 3 532 552,00                          | 0,00          |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-26           | 1 780 110,00                          | 1 306 791,00  |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 15-04-26    | 1 008 620,00                          | 2 030 720,00  |
| OAT 2.75% 25/10/2027                               | 2 821 040,00                          | 0,00          |

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Néant.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

#### • Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

#### • Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

| Techniques de gestion efficace | Instruments financiers dérivés (*) |
|--------------------------------|------------------------------------|
| NEANT                          | NEANT                              |

(\*) Sauf les dérivés listés.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

| Types d'instruments                   | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Techniques de gestion efficace</b> |                                   |
| . Dépôts à terme                      | 0,00                              |
| . Actions                             | 0,00                              |
| . Obligations                         | 0,00                              |
| . OPCVM                               | 0,00                              |
| . Espèces (*)                         | 0,00                              |
| <b>Total</b>                          | <b>0,00</b>                       |
| <b>Instruments financiers dérivés</b> |                                   |
| . Dépôts à terme                      | 0,00                              |
| . Actions                             | 0,00                              |
| . Obligations                         | 0,00                              |
| . OPCVM                               | 0,00                              |
| . Espèces                             | 0,00                              |
| <b>Total</b>                          | <b>0,00</b>                       |

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

| Revenus et frais opérationnels  | Montant en devise du portefeuille |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| . Revenus (*)                   | 0,00                              |
| . Autres revenus                | 0,00                              |
| <b>Total des revenus</b>        | <b>0,00</b>                       |
| . Frais opérationnels directs   | 0,00                              |
| . Frais opérationnels indirects | 0,00                              |
| . Autres frais                  | 0,00                              |
| <b>Total des frais</b>          | <b>0,00</b>                       |

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### **I-2. Composantes de la rémunération**

#### **I-2.1. Rémunération fixe**

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### **I-2.2. Rémunération variable**

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* :                          | 23 029 378 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 9 317 275 €  |
| Effectifs concernés :                                | 284          |

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

|                                                  |             |       |
|--------------------------------------------------|-------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 4 669 102 € | dont, |
| - Cadres supérieurs :                            | 2 516 750 € |       |
| - Membres du personnel :                         | 2 152 352 € |       |
| Effectifs concernés :                            | 24          |       |



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

#### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

#### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* :                          | 23 640 216 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 13 379 850 € |
| Effectifs concernés :                                | 252          |

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

|                                                  |              |       |
|--------------------------------------------------|--------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 20 671 116 € | dont, |
| - Cadres supérieurs :                            | 3 537 000 €  |       |
| - Membres du personnel :                         | 17 134 116 € |       |
| Effectifs concernés :                            | 102          |       |



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes

# OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France  
75013 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 02 octobre 2025

Paris La Défense, le 02 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

| Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR                                | 31/03/2025           |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>41 905 152,48</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 41 905 152,48        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               | 0,00                 |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>1 157 415,41</b>  |
| OPCVM                                                           | 1 157 415,41         |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00                 |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           | 0,00                 |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               | <b>0,00</b>          |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            | 0,00                 |
| Titres financiers empruntés                                     | 0,00                 |
| Titres financiers donnés en pension                             | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                                   | 0,00                 |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>43 062 567,89</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>0,00</b>          |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>42 984,74</b>     |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>42 984,74</b>     |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>43 105 552,63</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR                          | 31/03/2025           |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |
| Capital                                                    | 41 573 279,68        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 45,56                |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice                                 | 1 520 422,07         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>43 093 747,31</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>43 093 747,31</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>          |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 11 804,82            |
| Concours bancaires                                         | 0,50                 |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>11 805,32</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>43 105 552,63</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR                                                     | 31/03/2025          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                     |
| Produits sur actions                                                                        | 0,00                |
| Produits sur obligations                                                                    | 1 122 242,15        |
| Produits sur titres de créances                                                             | 0,00                |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 | 0,00                |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              | 0,00                |
| Produits sur prêts et créances                                                              | 0,00                |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             | 0,00                |
| Autres produits financiers                                                                  | 1 099,22            |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>1 123 341,37</b> |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                     |
| Charges sur opérations financières                                                          | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  | 0,00                |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               | 0,00                |
| Charges sur emprunts                                                                        | 0,00                |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              | 0,00                |
| Charges sur passifs de financement                                                          | 0,00                |
| Autres charges financières                                                                  | 0,00                |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>0,00</b>         |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>1 123 341,37</b> |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         | 0,00                |
| Autres produits                                                                             | 0,00                |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -106 869,32         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                |
| Impôts et taxes                                                                             | 0,00                |
| Autres charges                                                                              | 0,00                |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-106 869,32</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>1 016 472,05</b> |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>77 023,32</b>    |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>1 093 495,37</b> |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | -19 152,68          |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | -8 469,34           |
| Frais de recherche                                                                          | 0,00                |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>-27 622,02</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>-5 556,46</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>-33 178,48</b>   |



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR                                                             | 31/03/2025          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 427 657,29          |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises                                              | -0,01               |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>427 657,28</b>   |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>32 447,90</b>    |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>460 105,18</b>   |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         | 0,00                |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>         |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  | <b>0,00</b>         |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>1 520 422,07</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est double :

- Chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 year
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Ce FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                         | 31/03/2021           | 31/03/2022           | 31/03/2023           | 28/03/2024           | 31/03/2025           |
|---------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>41 873 110,23</b> | <b>35 220 429,02</b> | <b>39 822 016,25</b> | <b>35 669 077,44</b> | <b>43 093 747,31</b> |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I en EUR</b>          |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                               | 23 955 927,89        | 23 053 140,82        | 28 955 207,39        | 26 423 016,23        | 33 247 306,03        |
| Nombre de titres                                        | 7 396,9227           | 7 244,2366           | 9 430,0513           | 8 387,6033           | 10 174,6286          |
| Valeur liquidative unitaire                             | 3 238,63             | 3 182,27             | 3 070,52             | 3 150,24             | 3 267,66             |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -114,58              | -131,54              | -114,34              | -96,49               | -2,51                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 94,03                | 73,85                | 41,22                | 77,11                | 85,05                |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M en EUR</b>          |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                               | 1 280 179,16         | 1 127 143,15         | 1 065 808,29         | 417 307,76           | 821 744,27           |
| Nombre de titres                                        | 558,0000             | 500,0000             | 490,0000             | 187,0000             | 355,0000             |
| Valeur liquidative unitaire                             | 2 294,22             | 2 254,28             | 2 175,11             | 2 231,59             | 2 314,77             |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -81,09               | -93,18               | -81,00               | -68,35               | -1,78                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 71,08                | 52,30                | 29,19                | 54,62                | 60,25                |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C en EUR</b>        |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                               | 15 319 888,29        | 9 847 392,54         | 8 742 259,08         | 8 001 277,76         | 8 506 678,03         |
| Nombre de titres                                        | 137 654,6799         | 90 350,0140          | 83 395,9295          | 74 632,3345          | 76 742,4162          |
| Valeur liquidative unitaire                             | 111,29               | 108,99               | 104,82               | 107,20               | 110,84               |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | -3,94                | -4,51                | -3,90                | -3,29                | -0,08                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 2,96                 | 2,17                 | 1,06                 | 2,29                 | 2,53                 |



## 5. Comptes de l'exercice

|                                                                  | 31/03/2021   | 31/03/2022   | 31/03/2023   | 28/03/2024 | 31/03/2025 |
|------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|------------|
| <b>Part OSTRUM SRI<br/>EURO BONDS 1-3<br/>R D en EUR</b>         |              |              |              |            |            |
| Actif net                                                        | 1 317 114,89 | 1 192 752,51 | 1 058 741,49 | 827 475,69 | 518 018,98 |
| Nombre de titres                                                 | 13 695,2398  | 13 013,0017  | 12 257,4927  | 9 463,6726 | 5 855,2722 |
| Valeur liquidative<br>unitaire                                   | 96,17        | 91,65        | 86,37        | 87,43      | 88,47      |
| Capitalisation<br>unitaire sur plus et<br>moins-values<br>nettes | -3,43        | -3,80        | -3,21        | -2,68      | -0,06      |
| Distribution unitaire<br>sur revenu                              | 2,58         | 1,84         | 0,88         | 1,87       | 2,04       |
| Crédit d'impôt<br>unitaire                                       | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 mars 2024 au 31 mars 2025.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



## 5. Comptes de l'exercice

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».



## 5. Comptes de l'exercice

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

#### Frais facturés au FCP :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnements et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :

#### I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du Fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

#### II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DICI/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques au Fonds.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.



## 5. Comptes de l'exercice

### III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ...) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).

### IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du Fonds, 'Tax agent' local...) ;
- Frais juridiques propres au Fonds ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

### V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

### VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.



## 5. Comptes de l'exercice

### VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients)
  - Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas des fonds investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.
  - Les commissions de mouvement,
  - Les commissions de surperformance.

| Frais facturés au FCP                      | Assiette  | Taux barème                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière                | Actif net | Part R C : 0,60% TTC maximum<br>Part R D : 0,60% TTC maximum<br>Part I : 0,30% TTC maximum<br>Part M : 0,10% TTC maximum<br>Part N : 0,40% TTC maximum |
| Frais de fonctionnement et autres services | Actif net | 0,10% TTC Taux maximum                                                                                                                                 |
| Commission de mouvement                    | Néant     | Néant                                                                                                                                                  |
| Commission de surperformance               | Néant     | Néant                                                                                                                                                  |

### Swing pricing

La société de gestion par délégation a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion par délégation et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion par délégation sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.



## 5. Comptes de l'exercice

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion par délégation effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le revenu :***

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.



## 5. Comptes de l'exercice

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

| Part(s)                            | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D | Distribution                 | Capitalisation                                        |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I   | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M   | Capitalisation               | Capitalisation                                        |



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 31/03/2025           |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>35 669 077,44</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 13 394 314,09        |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -7 371 989,58        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 1 016 472,05         |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | -27 622,02           |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 427 657,28           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | -14 161,95           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                 |
| Autres éléments                                                                  | 0,00                 |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>43 093 747,31</b> |

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts     | En montant    |
|-------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>               |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 3 281,3005   | 10 534 099,80 |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -1 494,2752  | -4 789 458,88 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 1 787,0253   | 5 744 640,92  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 10 174,6286  |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>               |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 605,0000     | 1 372 849,80  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -437,0000    | -1 003 680,10 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 168,0000     | 369 169,70    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 355,0000     |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>             |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 13 701,8548  | 1 487 364,49  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -11 591,7731 | -1 262 956,97 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | 2 110,0817   | 224 407,52    |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 76 742,4162  |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>             |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 0,00         | 0,00          |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -3 608,4004  | -315 893,63   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -3 608,4004  | -315 893,63   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 5 855,2722   |               |



## 5. Comptes de l'exercice

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN                  | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|--------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| OSTRUM SRI EURO<br>BONDS 1-3 I<br>FR0010208421   | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 33 247 306,03      | 10 174,6286        | 3 267,66              |
| OSTRUM SRI EURO<br>BONDS 1-3 M<br>FR0010655431   | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 821 744,27         | 355,0000           | 2 314,77              |
| OSTRUM SRI EURO<br>BONDS 1-3 R C<br>FR0010657387 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 8 506 678,03       | 76 742,4162        | 110,84                |
| OSTRUM SRI EURO<br>BONDS 1-3 R D<br>FR0013381050 | Distribution                    | Capitalisation                                                  | EUR                     | 518 018,98         | 5 855,2722         | 88,47                 |



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition  | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------|-------------|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                  |             | Pays 1                                              | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  | +/-         | +/-                                                 | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |             |                                                     |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |             |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |                                                     |        |        |        |        |
| Futures                                          | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00        | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> |                                                     |        |        |        |        |

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition  | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |             |
|-----------------------------------|-------------|--------------------------------------------|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
|                                   |             |                                            |             |             |                                    |             |
|                                   |             | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1    |
| <b>Total</b>                      | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition | Ventilation des expositions par type de taux |                            |             |                                    |
|--------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------|----------------------------|-------------|------------------------------------|
|                                                  |            | Taux fixe                                    | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
|                                                  | +/-        | +/-                                          | +/-                        | +/-         | +/-                                |
| <b>Actif</b>                                     |            |                                              |                            |             |                                    |
| Dépôts                                           | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Obligations                                      | 41 905,16  | 41 905,16                                    | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Titres de créances                               | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 42,98      | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 42,98                              |
| <b>Passif</b>                                    |            |                                              |                            |             |                                    |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Emprunts                                         | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |            |                                              |                            |             |                                    |
| Futures                                          | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Options                                          | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Swaps                                            | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Autres instruments financiers                    | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Total</b>                                     |            | <b>41 905,16</b>                             | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b> | <b>42,98</b>                       |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*) | ]3 - 6 mois]<br>(*) | ]6 - 12 mois]<br>(*) | ]1 - 3 ans]<br>(*) | ]3 - 5 ans]<br>(*) | ]5 - 10 ans]<br>(*) | >10 ans<br>(*) |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
|                                                  | +/-                 | +/-                 | +/-                  | +/-                | +/-                | +/-                 | +/-            |
| <b>Actif</b>                                     |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Dépôts                                           | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Obligations                                      | 1,02                | 1,02                | 2 453,11             | 37 216,72          | 2 036,52           | 196,76              | 0,00           |
| Titres de créances                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 42,98               | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Passif</b>                                    |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Emprunts                                         | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Futures                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Options                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Swaps                                            | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Autres instruments                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Total</b>                                     | <b>44,00</b>        | <b>1,02</b>         | <b>2 453,11</b>      | <b>37 216,72</b>   | <b>2 036,52</b>    | <b>196,76</b>       | <b>0,00</b>    |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1<br>GBP<br>+/- | Devise 2<br>+/- | Devise 3<br>+/- | Devise 4<br>+/- | Devise N<br>+/- |
|--------------------------------------------------|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Actif</b>                                     |                        |                 |                 |                 |                 |
| Dépôts                                           | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Titres de créances                               | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Créances                                         | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Comptes financiers                               | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| <b>Passif</b>                                    |                        |                 |                 |                 |                 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Emprunts                                         | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Dettes                                           | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Comptes financiers                               | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                        |                 |                 |                 |                 |
| Devises à recevoir                               | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Devises à livrer                                 | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Futures options swaps                            | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| Autres opérations                                | 0,00                   | 0,00            | 0,00            | 0,00            | 0,00            |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>     |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Obligations et valeurs assimilées                | 41 905,15            | 0,00                     | 0,00             |
| Titres de créances                               | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>41 905,15</b>     | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>      |

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)              | Valeur actuelle constitutive<br>d'une créance | Valeur actuelle constitutive<br>d'une dette |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dépôts                                                         |                                               |                                             |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                               |                                             |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |                                               |                                             |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |                                               |                                             |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |                                               |                                             |
| Titres financiers empruntés                                    |                                               |                                             |
| Titres reçus en garantie                                       |                                               |                                             |
| Titres financiers donnés en pension                            |                                               |                                             |
| Créances                                                       |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             |                                               |                                             |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |                                               |                                             |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |                                               |                                             |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension            |                                               |                                             |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |                                               |                                             |
| Dettes                                                         |                                               |                                             |
| Collatéral espèces                                             |                                               |                                             |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### **C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit | 31/03/2025        |
|-----------------------------------------|------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                        |                   |
| <b>Total des créances</b>               |                        | <b>0,00</b>       |
| <b>Dettes</b>                           |                        |                   |
|                                         | Rachats à payer        | 2 038,66          |
|                                         | Frais de gestion fixe  | 9 766,16          |
| <b>Total des dettes</b>                 |                        | <b>11 804,82</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                        | <b>-11 804,82</b> |

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                           | 31/03/2025 |
|-------------------------------------------|------------|
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>   |            |
| Commissions de garantie                   | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                    | 57 976,13  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,19       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>   |            |
| Commissions de garantie                   | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                    | 1 718,56   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,19       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b> |            |
| Commissions de garantie                   | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                    | 43 794,99  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,51       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b> |            |
| Commissions de garantie                   | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                    | 3 379,64   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,51       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                              | 31/03/2025  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Garanties reçues                                                                        | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données                                                                       | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan                                                           | 0,00        |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 31/03/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                | 31/03/2025          |
|-----------------------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                        | 0,00                |
| Obligations                       |              |                        | 0,00                |
| TCN                               |              |                        | 0,00                |
| OPC                               |              |                        | 1 157 415,41        |
|                                   | FR0010392951 | OSTRUM SRI CASH Part M | 1 157 415,41        |
| Instruments financiers à terme    |              |                        | 0,00                |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                        | <b>1 157 415,41</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/03/2025          |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                              | <b>1 093 495,37</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00                |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>1 093 495,37</b> |
| Report à nouveau                                                 | 45,56               |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>1 093 540,93</b> |

#### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2025        |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>865 405,83</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>865 405,83</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>865 405,83</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                   |
| Distribution                                                                     | 0,00              |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00              |
| Capitalisation                                                                   | 865 405,83        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>865 405,83</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00              |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00              |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00              |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00              |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2025       |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>21 389,74</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00             |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>21 389,74</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00             |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>21 389,74</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                  |
| Distribution                                                                     | 0,00             |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00             |
| Capitalisation                                                                   | 21 389,74        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>21 389,74</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00             |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00             |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00             |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00             |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00             |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00             |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2025        |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>194 799,46</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>194 799,46</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>194 799,46</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                   |
| Distribution                                                                     | 0,00              |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00              |
| Capitalisation                                                                   | 194 799,46        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>194 799,46</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00              |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00              |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00              |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00              |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 31/03/2025       |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>11 900,34</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00             |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>11 900,34</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 45,56            |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>11 945,90</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                  |
| Distribution                                                                     | 11 944,76        |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 1,14             |
| Capitalisation                                                                   | 0,00             |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>11 945,90</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00             |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00             |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00             |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |
| Nombre de parts                                                                  | 5 855,2722       |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 2,04             |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00             |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-33 178,48</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>-33 178,48</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-33 178,48</b> |

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2025        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-25 569,19</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00              |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-25 569,19</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-25 569,19</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                   |
| Distribution                                                                              | 0,00              |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00              |
| Capitalisation                                                                            | -25 569,19        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-25 569,19</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                   |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                   |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00              |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2025     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-632,04</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00           |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-632,04</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00           |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-632,04</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                |
| Distribution                                                                              | 0,00           |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00           |
| Capitalisation                                                                            | -632,04        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-632,04</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00           |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00           |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00           |

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2025       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-6 574,88</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00             |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-6 574,88</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00             |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-6 574,88</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                  |
| Distribution                                                                              | 0,00             |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00             |
| Capitalisation                                                                            | -6 574,88        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-6 574,88</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                  |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00             |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                  |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00             |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00             |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/03/2025     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-402,37</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00           |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-402,37</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00           |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-402,37</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                |
| Distribution                                                                              | 0,00           |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00           |
| Capitalisation                                                                            | -402,37        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-402,37</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00           |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00           |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00           |



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)                               | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                                         |        |                     | <b>41 905 152,48</b> | <b>97,24</b> |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | <b>41 905 152,48</b> | <b>97,24</b> |
| <b>Banques commerciales</b>                                                      |        |                     | <b>5 423 381,03</b>  | <b>12,59</b> |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 11-04-28                              | EUR    | 700 000             | 704 665,74           | 1,64         |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 01-10-27                               | EUR    | 4 600 000           | 4 718 715,29         | 10,95        |
| <b>Services aux collectivités</b>                                                |        |                     | <b>36 481 771,45</b> | <b>84,65</b> |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-28                                         | EUR    | 1 000 000           | 926 820,00           | 2,15         |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33                                         | EUR    | 200 000             | 196 759,73           | 0,46         |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.8% 12-06-25                                            | EUR    | 1 000               | 1 023,39             | 0,00         |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 3.1% 18-09-25                                            | EUR    | 1 000               | 1 020,72             | 0,00         |
| BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25                                                    | EUR    | 2 380 000           | 2 354 367,40         | 5,46         |
| BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27                                                    | EUR    | 3 600 000           | 3 558 021,04         | 8,26         |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.5% 15-12-27                                      | EUR    | 1 000 000           | 1 011 057,26         | 2,35         |
| EUROPEAN UNION 2.625% 04-07-28                                                   | EUR    | 400 000             | 405 030,47           | 0,94         |
| EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27                                                   | EUR    | 1 200 000           | 1 229 034,90         | 2,85         |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-26                                         | EUR    | 7 300 000           | 7 433 471,00         | 17,25        |
| GERMANY 0.5% 15-02-26                                                            | EUR    | 100 000             | 98 745,01            | 0,23         |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.25% 15-03-28                                 | EUR    | 2 500 000           | 2 347 180,71         | 5,45         |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.95% 15-02-27                                 | EUR    | 7 500 000           | 7 622 989,64         | 17,68        |
| OAT 2.75% 25/10/2027                                                             | EUR    | 2 800 000           | 2 865 658,47         | 6,65         |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26                                              | EUR    | 1 500 000           | 1 489 753,97         | 3,46         |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27                                             | EUR    | 2 500 000           | 2 466 620,21         | 5,72         |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 2.8% 31-05-26                                              | EUR    | 2 400 000           | 2 474 217,53         | 5,74         |
| <b>TITRES D'OPC</b>                                                              |        |                     | <b>1 157 415,41</b>  | <b>2,69</b>  |
| <b>OPCVM</b>                                                                     |        |                     | <b>1 157 415,41</b>  | <b>2,69</b>  |
| <b>Gestion collective</b>                                                        |        |                     | <b>1 157 415,41</b>  | <b>2,69</b>  |
| OSTRUM SRI CASH Part M                                                           | EUR    | 109                 | 1 157 415,41         | 2,69         |
| <b>Total</b>                                                                     |        |                     | <b>43 062 567,89</b> | <b>99,93</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



## 5. Comptes de l'exercice

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 1.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 2.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 3.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| <b>Sous-total 4.</b>         |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 43 062 567,89                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)                                                                    | 42 984,74                          |
| Autres passifs (-)                                                                   | -11 805,32                         |
| Passifs de financement (-)                                                           | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>43 093 747,31</b>               |

| Libellé de la part                 | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I   | EUR               | 10 174,6286     | 3 267,66           |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M   | EUR               | 355,0000        | 2 314,77           |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C | EUR               | 76 742,4162     | 110,84             |
| Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D | EUR               | 5 855,2722      | 88,47              |

# **OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3**

**COMPTES ANNUELS**

**28/03/2024**

**BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR**

|                                                                                                                                    | 28/03/2024           | 31/03/2023           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>                                                                                                      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>DÉPÔTS</b>                                                                                                                      | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                                                                                                      | <b>35 552 605,28</b> | <b>39 023 312,88</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                           | <b>35 552 605,28</b> | <b>38 973 467,38</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 35 552 605,28        | 38 973 467,38        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres de créances négociables                                                                                                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres titres de créances                                                                                                          | 0,00                 | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          | <b>44 535,50</b>     |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 0,00                 | 44 535,50            |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres organismes non européens                                                                                                    | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                                                                                           | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres reçus en pension                                                                                | 0,00                 | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres prêtés                                                                                          | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres empruntés                                                                                                                   | 0,00                 | 0,00                 |
| Titres donnés en pension                                                                                                           | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                                                                                                      | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                                                                              | <b>0,00</b>          | <b>5 310,00</b>      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                    | 0,00                 | 5 310,00             |
| Autres opérations                                                                                                                  | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| <b>CRÉANCES</b>                                                                                                                    | <b>115 200,00</b>    | <b>93 452,80</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                            | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres                                                                                                                             | 115 200,00           | 93 452,80            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                                                                                          | <b>11 057,60</b>     | <b>735 565,73</b>    |
| Liquidités                                                                                                                         | 11 057,60            | 735 565,73           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                                                                                                            | <b>35 678 862,88</b> | <b>39 852 331,41</b> |

# BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                             | 28/03/2024           | 31/03/2023           |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                      |
| Capital                                                     | 35 916 424,88        | 40 802 268,69        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)                                        | 60,39                | 29,63                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -1 093 186,13        | -1 483 386,71        |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 845 778,30           | 503 104,64           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>35 669 077,44</b> | <b>39 822 016,25</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          | <b>5 310,15</b>      |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                 | 0,00                 |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                 | 0,00                 |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                 | 5 310,15             |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 | 5 310,15             |
| Autres opérations                                           | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>9 784,95</b>      | <b>25 004,53</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres                                                      | 9 784,95             | 25 004,53            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,49</b>          | <b>0,48</b>          |
| Concours bancaires courants                                 | 0,49                 | 0,48                 |
| Emprunts                                                    | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>35 678 862,88</b> | <b>39 852 331,41</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                 | 28/03/2024 | 31/03/2023   |
|-------------------------------------------------|------------|--------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |            |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |              |
| Contrats futures                                |            |              |
| SHORT EUR-BTP 0623                              | 0,00       | 3 161 100,00 |
| EURO SCHATZ 0623                                | 0,00       | 3 276 545,00 |
| XEUR FBTP BTP 0623                              | 0,00       | 461 400,00   |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |              |
| Autres engagements                              |            |              |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |            |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |            |              |
| Engagement sur marché de gré à gré              |            |              |
| Autres engagements                              |            |              |

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                                 | 28/03/2024          | 31/03/2023        |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                   |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 4 218,90            | 841,54            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 0,00                | 0,00              |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 1 017 852,96        | 589 092,99        |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00                | 0,00              |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                | 0,00              |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                | 0,00              |
| Autres produits financiers                                      | 0,00                | 0,00              |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                | <b>1 022 071,86</b> | <b>589 934,53</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                   |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                | 0,00              |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                | 0,00              |
| Charges sur dettes financières                                  | 0,00                | 675,89            |
| Autres charges financières                                      | 0,00                | 0,00              |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                | <b>0,00</b>         | <b>675,89</b>     |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 022 071,86</b> | <b>589 258,64</b> |
| Autres produits (3)                                             | 0,00                | 0,00              |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 105 952,44          | 110 690,01        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>916 119,42</b>   | <b>478 568,63</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -70 341,12          | 24 536,01         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                | 0,00              |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>845 778,30</b>   | <b>503 104,64</b> |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er avril 2023 au 28 mars 2024.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013381050 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0010655431 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M : Taux de frais maximum de 0.20% TTC.

FR0010657387 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0010208421 - Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I : Taux de frais maximum de 0.40% TTC.

## **Swing pricing**

En date du 10 octobre 2016, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi

que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b><i>Part(s)</i></b>               | <b><i>Affectation du résultat net</i></b> | <b><i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i></b> |
|-------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I   | Capitalisation                            | Capitalisation                                                      |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M   | Capitalisation                            | Capitalisation                                                      |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C | Capitalisation                            | Capitalisation                                                      |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D | Distribution                              | Capitalisation                                                      |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

|                                                                               | 28/03/2024           | 31/03/2023           |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                          | <b>39 822 016,25</b> | <b>35 220 429,02</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 4 436 476,06         | 11 125 875,25        |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -9 533 144,08        | -5 070 215,02        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 172 245,91           | 39 305,97            |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -1 372 325,24        | -1 490 584,68        |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 98 560,15            | 623 332,79           |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -93 130,00           | -598 365,26          |
| Frais de transactions                                                         | -16 941,14           | -13 558,69           |
| Différences de change                                                         | -0,01                | 0,02                 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 253 371,57         | -446 138,00          |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | -158 375,60          | -1 411 747,17        |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 1 411 747,17         | 965 609,17           |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | -3 895,00            | -22 670,00           |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 0,00                 | 3 895,00             |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -3 895,00            | -26 565,00           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                 | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | -10 276,45           | -23 913,78           |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 916 119,42           | 478 568,63           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                 | 0,00                 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres éléments                                                               | 0,00                 | -50,00 (*)           |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                            | <b>35 669 077,44</b> | <b>39 822 016,25</b> |

(\*) 31.03.2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|                                                                        | Montant              | %            |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| <b>ACTIF</b>                                                           |                      |              |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                               |                      |              |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 35 552 605,28        | 99,67        |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>                         | <b>35 552 605,28</b> | <b>99,67</b> |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>                                              |                      |              |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>                                        | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>  |
| <b>PASSIF</b>                                                          |                      |              |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                |                      |              |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>          | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>  |
| <b>HORS-BILAN</b>                                                      |                      |              |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                                        |                      |              |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                                  | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>  |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                               |                      |              |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>                                         | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>  |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe     | %     | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres    | %    |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|------|----------------|------|-----------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |               |       |               |      |                |      |           |      |
| Dépôts                            | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 35 552 605,28 | 99,67 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Titres de créances                | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 11 057,60 | 0,03 |
| <b>PASSIF</b>                     |               |       |               |      |                |      |           |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,49      | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |               |       |               |      |                |      |           |      |
| Opérations de couverture          | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00          | 0,00  | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00      | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois  | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans]   | %     | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans    | %    |
|-----------------------------------|-----------|------|-----------------|------|---------------|-------|-------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |           |      |                 |      |               |       |             |      |            |      |
| Dépôts                            | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00      | 0,00 | 1 452 348,50    | 4,07 | 33 798 664,94 | 94,76 | 0,00        | 0,00 | 301 591,84 | 0,85 |
| Titres de créances                | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 11 057,60 | 0,03 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |           |      |                 |      |               |       |             |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,49      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |           |      |                 |      |               |       |             |      |            |      |
| Opérations de couverture          | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00      | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00          | 0,00  | 0,00        | 0,00 | 0,00       | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                                                  | Devise 1<br>GBP |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--------------------------------------------------|-----------------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
|                                                  | Montant         | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Dépôts                                           | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC                                              | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances                                         | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes                                           | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,49            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |          |      |          |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit           | 28/03/2024        |
|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                                  |                   |
|                                 | Coupons et dividendes en espèces | 115 200,00        |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                                  | <b>115 200,00</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                                  |                   |
|                                 | Frais de gestion fixe            | 9 784,95          |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                                  | <b>9 784,95</b>   |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                                  | <b>105 415,05</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts     | En montant    |
|-------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>               |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 1 193,8100   | 3 694 566,88  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -2 236,2580  | -6 957 728,86 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -1 042,4480  | -3 263 161,98 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 8 387,6033   |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>               |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 45,0000      | 98 477,60     |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -348,0000    | -758 154,28   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -303,0000    | -659 676,68   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 187,0000     |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>             |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 6 089,9208   | 643 431,58    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -14 853,5158 | -1 576 504,53 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -8 763,5950  | -933 072,95   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 74 632,3345  |               |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>             |              |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 0,00         | 0,00          |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -2 793,8201  | -240 756,41   |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -2 793,8201  | -240 756,41   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 9 463,6726   |               |

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>                     |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>                   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|                                                        | 28/03/2024 |
|--------------------------------------------------------|------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>               |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 56 230,24  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,20       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>               |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 910,95     |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,20       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>             |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 44 043,02  |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,52       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>             |            |
| Commissions de garantie                                | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                                 | 4 768,23   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                  | 0,52       |
| Frais de gestion variables provisionnés                | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00       |
| Frais de gestion variables acquis                      | 0,00       |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis       | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion                     | 0,00       |

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 28/03/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 28/03/2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN | Libellé | 28/03/2024  |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions                           |           |         | 0,00        |
| Obligations                       |           |         | 0,00        |
| TCN                               |           |         | 0,00        |
| OPC                               |           |         | 0,00        |
| Instruments financiers à terme    |           |         | 0,00        |
| <b>Total des titres du groupe</b> |           |         | <b>0,00</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                   |
| Report à nouveau                           | 60,39             | 29,63             |
| Résultat                                   | 845 778,30        | 503 104,64        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>845 838,69</b> | <b>503 134,27</b> |

|                                          | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                       |                   |                   |
| Distribution                             | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice           | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                           | 646 783,91        | 388 760,20        |
| <b>Total</b>                             | <b>646 783,91</b> | <b>388 760,20</b> |

|                                          | 28/03/2024       | 31/03/2023       |
|------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b> |                  |                  |
| <b>Affectation</b>                       |                  |                  |
| Distribution                             | 0,00             | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice           | 0,00             | 0,00             |
| Capitalisation                           | 10 214,74        | 14 306,73        |
| <b>Total</b>                             | <b>10 214,74</b> | <b>14 306,73</b> |

|                                            | 28/03/2024        | 31/03/2023       |
|--------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b> |                   |                  |
| <b>Affectation</b>                         |                   |                  |
| Distribution                               | 0,00              | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice             | 0,00              | 0,00             |
| Capitalisation                             | 171 069,40        | 89 202,66        |
| <b>Total</b>                               | <b>171 069,40</b> | <b>89 202,66</b> |

|                                                                      | 28/03/2024       | 31/03/2023       |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>                           |                  |                  |
| <b>Affectation</b>                                                   |                  |                  |
| Distribution                                                         | 17 697,07        | 10 786,59        |
| Report à nouveau de l'exercice                                       | 73,57            | 78,09            |
| Capitalisation                                                       | 0,00             | 0,00             |
| <b>Total</b>                                                         | <b>17 770,64</b> | <b>10 864,68</b> |
| <b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                  |
| Nombre de parts                                                      | 9 463,6726       | 12 257,4927      |
| Distribution unitaire                                                | 1,87             | 0,88             |
| <b>Crédit d'impôt</b>                                                |                  |                  |
| <b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>         | <b>9,59</b>      | <b>0,00</b>      |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 28/03/2024           | 31/03/2023           |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -1 093 186,13        | -1 483 386,71        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Total</b>                                                  | <b>-1 093 186,13</b> | <b>-1 483 386,71</b> |

|                                             | 28/03/2024         | 31/03/2023           |
|---------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I</b>    |                    |                      |
| <b>Affectation</b>                          |                    |                      |
| Distribution                                | 0,00               | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               | 0,00                 |
| Capitalisation                              | -809 328,26        | -1 078 283,99        |
| <b>Total</b>                                | <b>-809 328,26</b> | <b>-1 078 283,99</b> |

|                                             | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M</b>    |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                              | -12 782,03        | -39 690,44        |
| <b>Total</b>                                | <b>-12 782,03</b> | <b>-39 690,44</b> |

|                                             | 28/03/2024         | 31/03/2023         |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C</b>  |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                          |                    |                    |
| Distribution                                | 0,00               | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                              | -245 647,02        | -325 961,52        |
| <b>Total</b>                                | <b>-245 647,02</b> | <b>-325 961,52</b> |

|                                             | 28/03/2024        | 31/03/2023        |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D</b>  |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                          |                   |                   |
| Distribution                                | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                              | -25 428,82        | -39 450,76        |
| <b>Total</b>                                | <b>-25 428,82</b> | <b>-39 450,76</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                                           | 31/03/2020           | 31/03/2021           | 31/03/2022           | 31/03/2023           | 28/03/2024           |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                            | <b>36 562 639,17</b> | <b>41 873 110,23</b> | <b>35 220 429,02</b> | <b>39 822 016,25</b> | <b>35 669 077,44</b> |
| <b>Parts OSTRUM SRI<br/>EURO BONDS 1-3 I en<br/>EUR</b>   |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                                 | 22 085 316,42        | 23 955 927,89        | 23 053 140,82        | 28 955 207,39        | 26 423 016,23        |
| Nombre de titres                                          | 6 834,2040           | 7 396,9227           | 7 244,2366           | 9 430,0513           | 8 387,6033           |
| Valeur liquidative unitaire                               | 3 231,58             | 3 238,63             | 3 182,27             | 3 070,52             | 3 150,24             |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes          | -117,20              | -114,58              | -131,54              | -114,34              | -96,49               |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                   | 81,88                | 94,03                | 73,85                | 41,22                | 77,11                |
| <b>Parts OSTRUM SRI<br/>EURO BONDS 1-3 M en<br/>EUR</b>   |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                                 | 2 284,48             | 1 280 179,16         | 1 127 143,15         | 1 065 808,29         | 417 307,76           |
| Nombre de titres                                          | 1,0000               | 558,0000             | 500,0000             | 490,0000             | 187,0000             |
| Valeur liquidative unitaire                               | 2 284,48             | 2 294,22             | 2 254,28             | 2 175,11             | 2 231,59             |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes          | -82,71               | -81,09               | -93,18               | -81,00               | -68,35               |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                   | 63,15                | 71,08                | 52,30                | 29,19                | 54,62                |
| <b>Parts OSTRUM SRI<br/>EURO BONDS 1-3 R C<br/>en EUR</b> |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                                 | 12 946 224,87        | 15 319 888,29        | 9 847 392,54         | 8 742 259,08         | 8 001 277,76         |
| Nombre de titres                                          | 116 285,0837         | 137 654,6799         | 90 350,0140          | 83 395,9295          | 74 632,3345          |
| Valeur liquidative unitaire                               | 111,33               | 111,29               | 108,99               | 104,82               | 107,20               |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes          | -4,04                | -3,94                | -4,51                | -3,90                | -3,29                |
| Capitalisation unitaire sur<br>résultat                   | 2,55                 | 2,96                 | 2,17                 | 1,06                 | 2,29                 |
| <b>Parts OSTRUM SRI<br/>EURO BONDS 1-3 R D<br/>en EUR</b> |                      |                      |                      |                      |                      |
| Actif net                                                 | 1 528 813,40         | 1 317 114,89         | 1 192 752,51         | 1 058 741,49         | 827 475,69           |
| Nombre de titres                                          | 15 527,9337          | 13 695,2398          | 13 013,0017          | 12 257,4927          | 9 463,6726           |
| Valeur liquidative unitaire                               | 98,45                | 96,17                | 91,65                | 86,37                | 87,43                |
| Capitalisation unitaire sur<br>+/- values nettes          | -3,58                | -3,43                | -3,80                | -3,21                | -2,68                |
| Distribution unitaire sur<br>résultat                     | 2,26                 | 2,58                 | 1,84                 | 0,88                 | 1,87                 |
| Crédit d'impôt unitaire                                   | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                 | 0,00 (*)             |

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                       | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                      |        |                     |                      |               |
| <b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>       |        |                     |                      |               |
| <b>ALLEMAGNE</b>                                                                              |        |                     |                      |               |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.5% 13-03-25                                                         | EUR    | 1 000               | 993,50               | 0,00          |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.8% 12-06-25                                                         | EUR    | 1 000               | 1 021,32             | 0,01          |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 3.1% 18-09-25                                                         | EUR    | 1 000               | 1 022,20             | 0,00          |
| BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25                                                                 | EUR    | 9 030 000           | 8 645 773,50         | 24,24         |
| GERMANY 0.5% 15-02-26                                                                         | EUR    | 100 000             | 95 905,57            | 0,27          |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.125% 30-06-25                                           | EUR    | 1 000 000           | 963 089,45           | 2,70          |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>                                                                        |        |                     | <b>9 707 805,54</b>  | <b>27,22</b>  |
| <b>BELGIQUE</b>                                                                               |        |                     |                      |               |
| EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25                                                                  | EUR    | 2 100 000           | 2 051 446,05         | 5,75          |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>                                                                         |        |                     | <b>2 051 446,05</b>  | <b>5,75</b>   |
| <b>ESPAGNE</b>                                                                                |        |                     |                      |               |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26                                                           | EUR    | 1 500 000           | 1 449 458,20         | 4,06          |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 2.8% 31-05-26                                                           | EUR    | 2 400 000           | 2 446 326,82         | 6,86          |
| SPGB 2.15 10/31/25                                                                            | EUR    | 1 150 000           | 1 144 209,97         | 3,21          |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>                                                                          |        |                     | <b>5 039 994,99</b>  | <b>14,13</b>  |
| <b>FRANCE</b>                                                                                 |        |                     |                      |               |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-26                                                      | EUR    | 900 000             | 852 003,00           | 2,39          |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25                                                      | EUR    | 1 500 000           | 1 451 355,00         | 4,06          |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-26                                                      | EUR    | 6 800 000           | 6 836 208,33         | 19,17         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                                                                           |        |                     | <b>9 139 566,33</b>  | <b>25,62</b>  |
| <b>GRECE</b>                                                                                  |        |                     |                      |               |
| HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.375% 15-06-34                                             | EUR    | 300 000             | 301 591,84           | 0,84          |
| <b>TOTAL GRECE</b>                                                                            |        |                     | <b>301 591,84</b>    | <b>0,84</b>   |
| <b>ITALIE</b>                                                                                 |        |                     |                      |               |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 01-08-26                                               | EUR    | 2 000 000           | 1 859 540,00         | 5,22          |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.6% 29-09-25                                               | EUR    | 6 400 000           | 6 423 546,43         | 18,00         |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 15-04-26                                               | EUR    | 1 000 000           | 1 029 114,10         | 2,89          |
| <b>TOTAL ITALIE</b>                                                                           |        |                     | <b>9 312 200,53</b>  | <b>26,11</b>  |
| <b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>35 552 605,28</b> | <b>99,67</b>  |
| <b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>                                                |        |                     | <b>35 552 605,28</b> | <b>99,67</b>  |
| <b>Créances</b>                                                                               |        |                     | <b>115 200,00</b>    | <b>0,33</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                 |        |                     | <b>-9 784,95</b>     | <b>-0,03</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                     |        |                     | <b>11 057,11</b>     | <b>0,03</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                              |        |                     | <b>35 669 077,44</b> | <b>100,00</b> |

|                                     |     |             |          |
|-------------------------------------|-----|-------------|----------|
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D | EUR | 9 463,6726  | 87,43    |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I   | EUR | 8 387,6033  | 3 150,24 |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R C | EUR | 74 632,3345 | 107,20   |
| Parts OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 M   | EUR | 187,0000    | 2 231,59 |

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 R D

|                                                                                                                    | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire                                            | 17 697,07  | EUR    | 1,87         | EUR    |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire              | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Revenus non déclarables et non imposables                                                                          | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values                                                        | 0,00       |        | 0,00         |        |
| TOTAL                                                                                                              | 17 697,07  | EUR    | 1,87         | EUR    |



## 6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM EURO BONDS 1-3  
Identifiant d'entité juridique : 9695 00KKGUT4N1VNBA 75  
Date de publication : 30/06/2025

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 66.7% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Pour les titres suivants : agences nationales garanties, supranationales, collectivités locales et emprunts d'Etats green , sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
  - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré\* ;
  - Maintenir un Indicateur de dépense dans la santé et l'éducation meilleur que celui de l'univers d'investissement initial

\*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (titres émis ou garantis par des Etats de l'EEE, ou émis par des agences supranationales, que ce soient des titres à taux fixe ou taux variable, ou indexés sur l'inflation) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion de la société de gestion par délégation et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine

A titre d'exemple, les critères extra financiers suivis peuvent notamment être les suivants :

- Social : Dépenses publiques dans l'éducation (% of GDP) : Les dépenses publiques générales pour l'éducation (courantes, en capital et transferts) sont exprimées en pourcentage du PIB. Elles comprennent les dépenses financées par des transferts de sources internationales vers le gouvernement. Les administrations publiques désignent généralement les administrations locales, régionales et centrales. (Source Banque mondiale)
- Gouvernance : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) les femmes dans les parlements sont le pourcentage de sièges parlementaires dans une chambre unique ou une chambre basse détenus par des femmes.
- Environnement : intensité carbone

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds

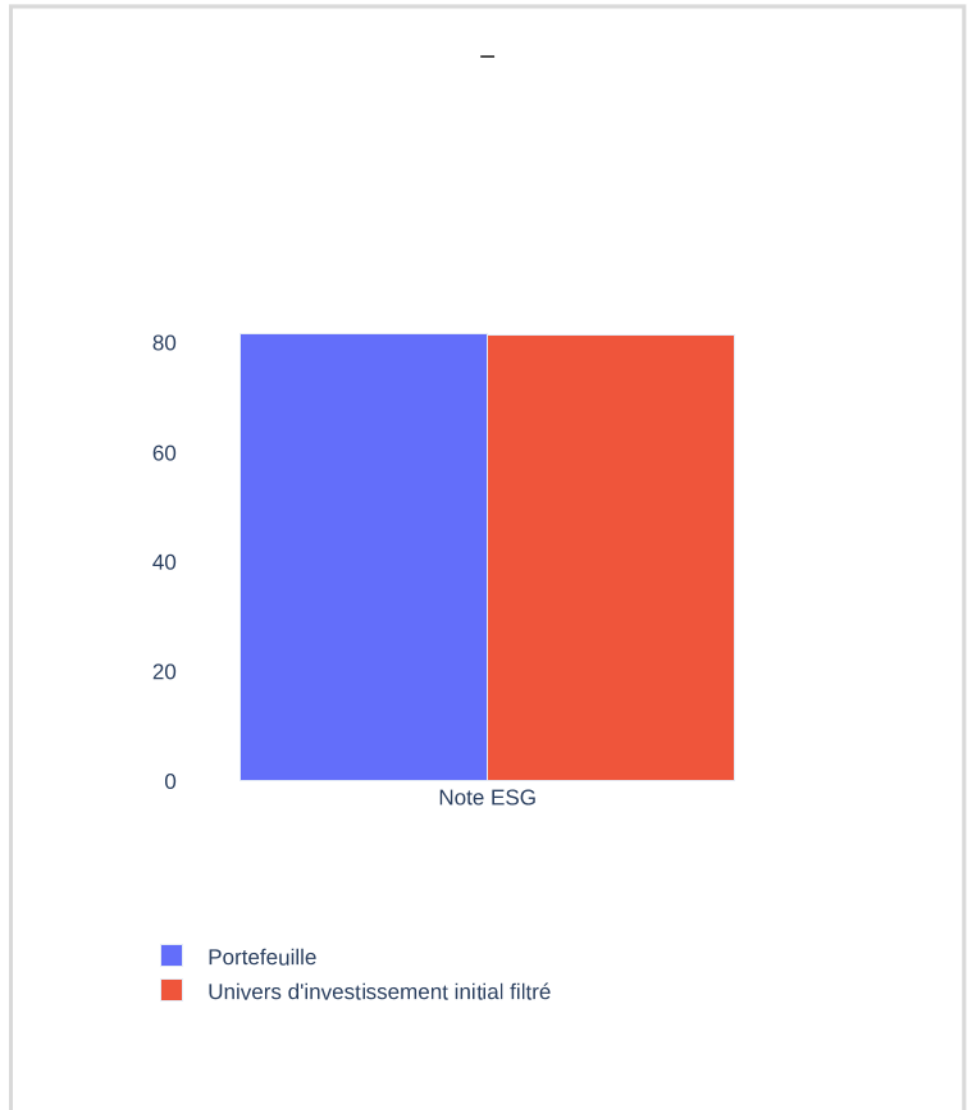
### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

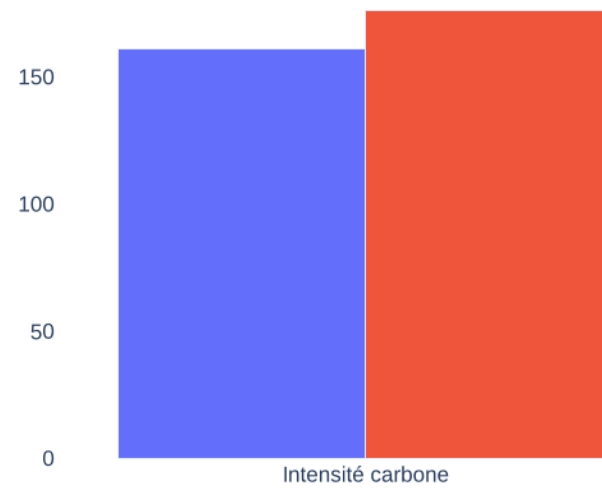
**Point préalable** : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

- **Note ESG\*** : 81.71 vs 81.39 pour l'univers d'investissement initial filtré des 20% des émetteurs ayant les notes ESG les plus basses.
- **Intensité carbone** : 160.93 tCO<sub>2</sub>/M€ vs 176.20 tCO<sub>2</sub>/M€ pour l'univers d'investissement initial.
- **Indicateur de dépense de la santé et l'éducation** : 14.51% vs 13.48% pour l'univers d'investissement initial.
- **Pourcentage de détention d'investissement durable** : 66.7%

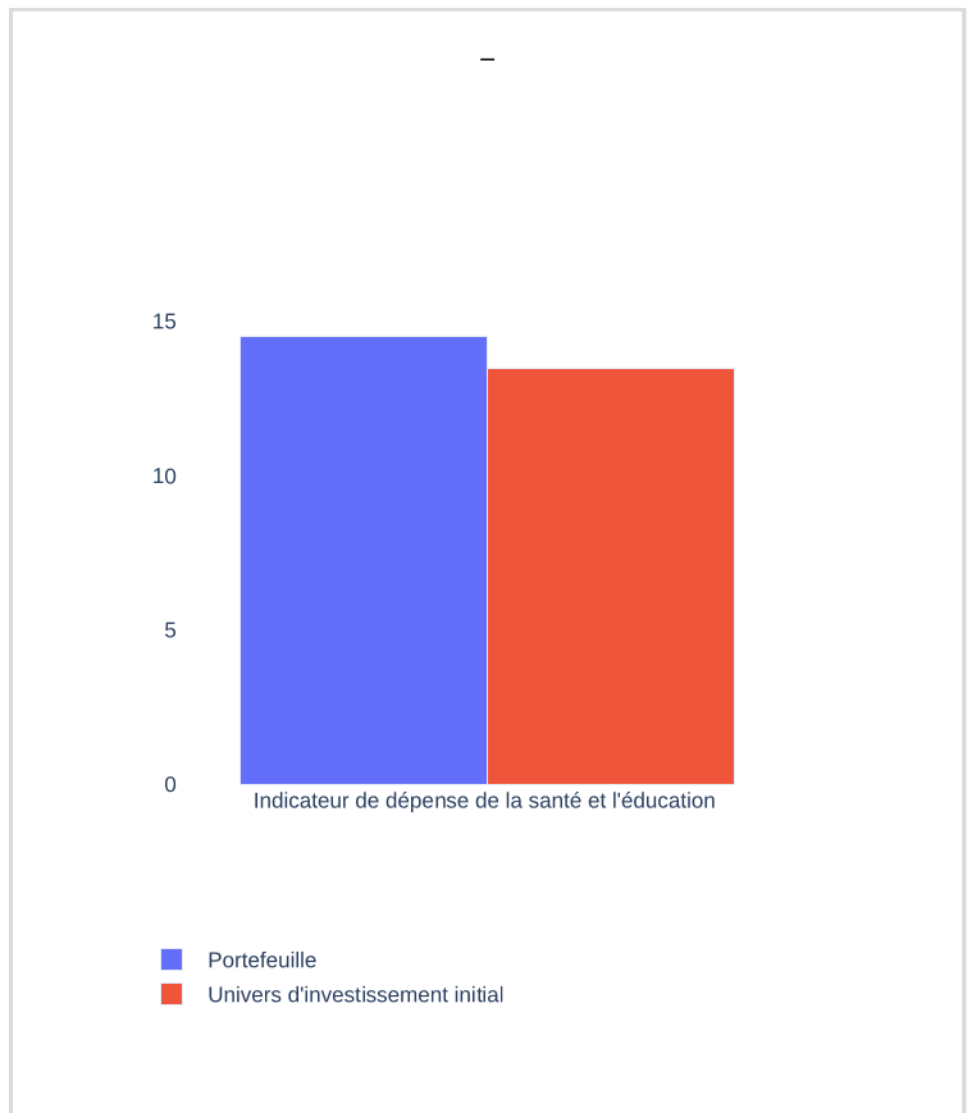
Ces calculs sont réalisés hors Emprunts d'Etat non green, titres non couverts par une notation ESG, liquidités (cash non investi), instruments dérivés, prises en pension.

\*SDG Index : dont 0 est la moins bonne note et 100 est la meilleure note.





■ Portefeuille  
■ Univers d'investissement initial



● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

Par rapport aux périodes précédentes, les indicateurs du fonds présentent une évolution positive.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ».

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnemental ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai>)

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Ostrum AM a pris en compte les PAI à plusieurs niveaux tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-despai>) et résumés ci-dessous :

1. La mesure quantitative des PAI  
Chaque PAI (obligatoire et facultatif) est calculé à partir des données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research au niveau de l'émetteur et agrégées au niveau du portefeuille.
2. Indicateurs ESG et de Droits Humains et notations ESG fournis par un fournisseur de données externe  
Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le portefeuille, ils sont pris en compte par Ostrum AM via l'intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au fonds  
Par exemple, l'intensité carbone du fonds est contrôlée et doit être inférieure à l'intensité carbone de l'univers d'investissement filtré.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le fonds n'a pas investi dans des émetteurs privés et a uniquement appliqué la politique d'exclusion d'Ostrum AM qui concerne les Etats blacklistés (exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme)

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et quasi souverains. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notredocumentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>)

Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par la société de gestion par délégation au moment de l'analyse des émetteurs et entrent dans sa note globale qui intervient au moment de la décision d'investissement. Au cours de la période de référence, l'ensemble des mesures ont été respectées. Aucun événement spécifique survenu au cours de la période n'est à mentionner.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants | Secteur                 | % d'actifs | Pays      |
|-------------------------------------|-------------------------|------------|-----------|
| FRANCE O.A.T. 2.500% 24-09-26       | Souverain               | 19.89      | France    |
| BUNDESOBL-G 0% 10-10-25*            | Souverain               | 11.2       | Allemagne |
| BTPS 2.950% 15-02-27                | Souverain               | 10.59      | Italie    |
| KFW 2.750% 01-10-27                 | Banques à but déterminé | 9.69       | Allemagne |
| BTPS 3.600% 29-09-25                | Souverain               | 7.4        | Italie    |
| SPANISH GOV'T 2.800% 31-05-26       | Souverain               | 6.02       | Espagne   |
| BTPS 3.800% 15-04-26                | Souverain               | 3.88       | Italie    |
| SPANISH GOV'T 1.300% 31-10-26       | Souverain               | 3.65       | Espagne   |
| OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR         | OPC monétaire           | 3.38       | France    |
| FRANCE O.A.T. 2.750% 25-10-27       | Souverain               | 3.37       | France    |
| SPANISH GOV'T 1.450% 31-10-27       | Souverain               | 2.9        | Espagne   |
| BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27*        | Souverain               | 2.65       | Allemagne |
| EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27      | Souverain               | 2.08       | Belgique  |
| EUROPEAN UNION 0.800% 04-07-25      | Souverain               | 2.06       | Belgique  |
| BTPS 0% 01-08-26                    | Souverain               | 1.84       | Italie    |

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

\*Obligations vertes.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

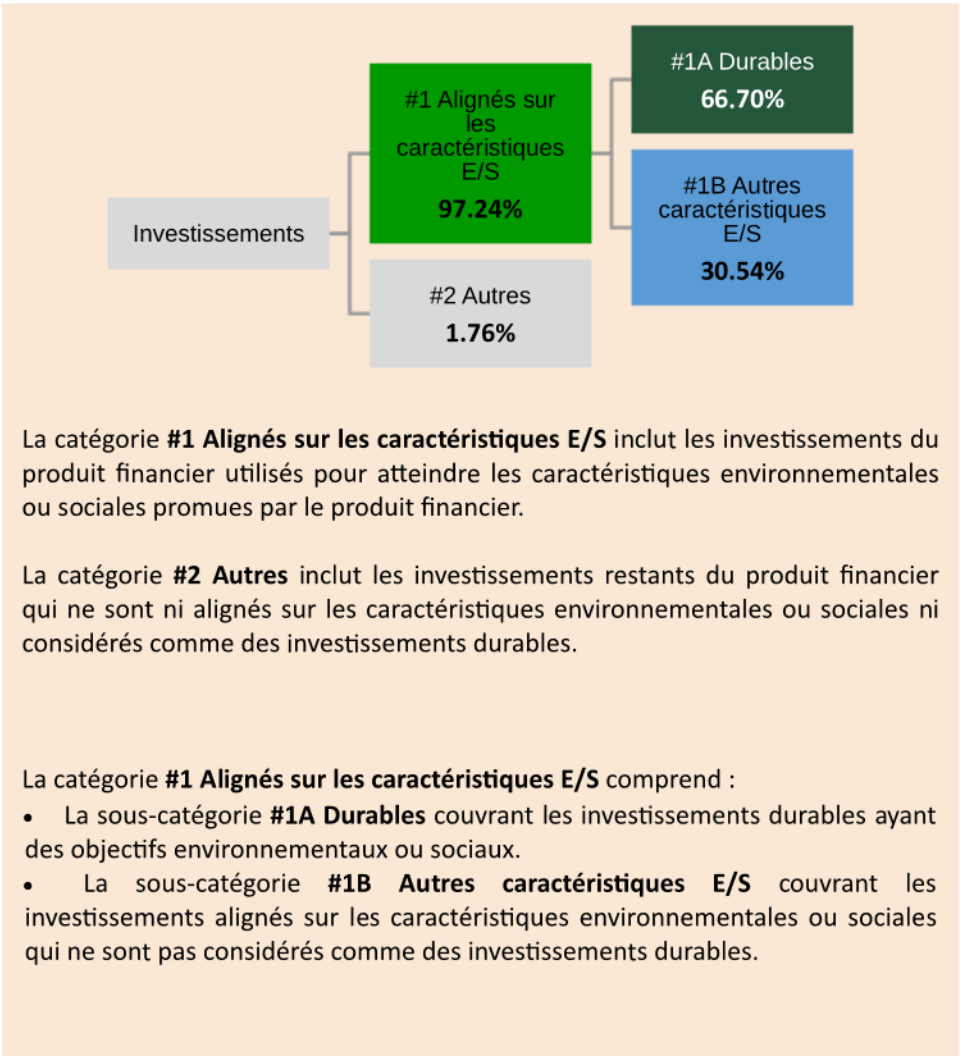
Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 66.70%.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/04/2024-31/03/2025

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

**Rappel :** les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 mars 2025, le fonds investissait principalement dans des Obligations à taux fixe (voir le détail ci-dessous) :

| QUALITÉ DE CRÉDIT (%) | Fonds | Indicateur de référence |
|-----------------------|-------|-------------------------|
| AAA                   | 29,1  | 25,2                    |
| AA+                   | 3,8   | 5,3                     |
| AA                    | -     | 4,3                     |
| AA-                   | 26,2  | 23,5                    |
| A+                    | -     | 0,5                     |
| A                     | 14,9  | 16,2                    |
| A-                    | -     | 0,5                     |
| BBB                   | 23,1  | 23,8                    |
| BBB-                  | -     | 0,7                     |
| Trésorerie            | 2,8   | -                       |

Nomenclature S&P

| RÉPARTITION PAR PAYS (%) | Fonds | Indicateur de référence |
|--------------------------|-------|-------------------------|
| Allemagne                | 29,1  | 21,4                    |
| France                   | 23,9  | 23,3                    |
| Italie                   | 23,1  | 23,8                    |
| Espagne                  | 14,9  | 14,3                    |
| Org. internationaux      | 6,1   | -                       |
| Autres pays              | -     | 17,4                    |
| Trésorerie               | 2,8   | -                       |

Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités**

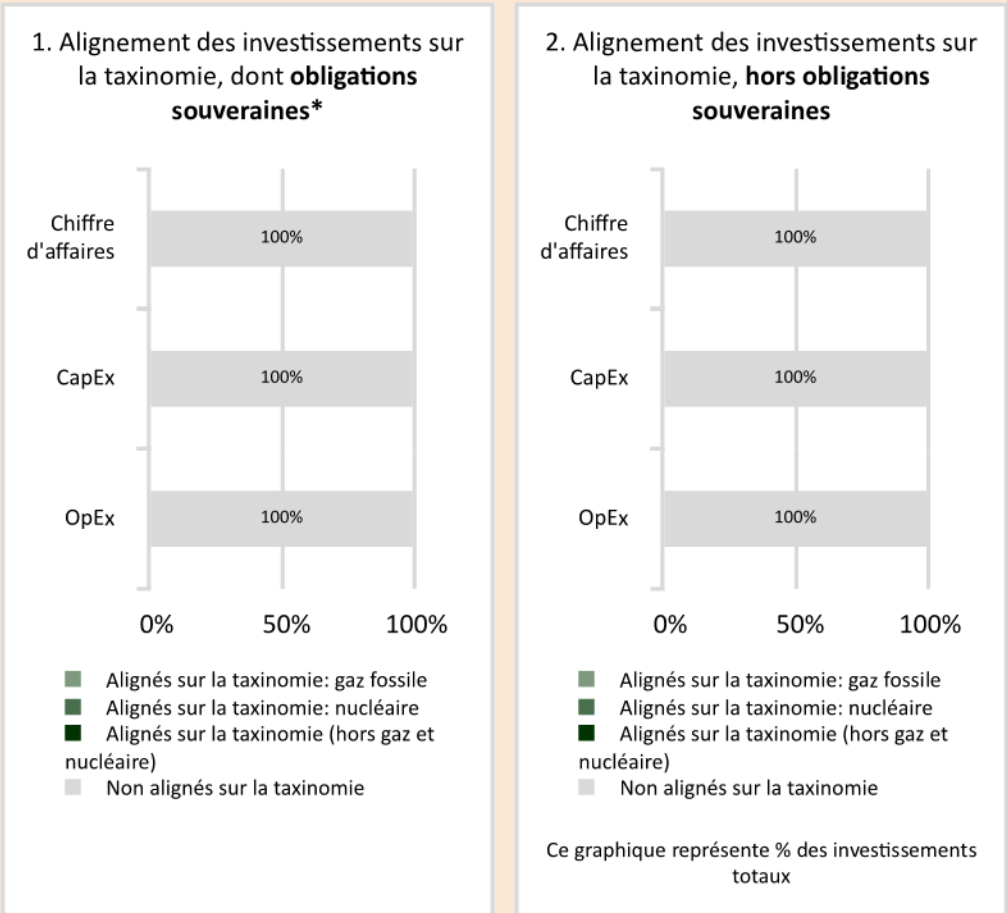
**habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.

opérationnelles  
vertes des sociétés  
dans lesquelles le  
produit financier a  
investi.

 Le symbole  
représente des  
investissements  
durables ayant un  
objectif  
environnemental qui  
**ne tiennent pas  
compte des critères  
applicables aux  
activités  
économiques  
durables sur le plan  
environnemental au  
titre de la taxinomie  
de l'UE.**



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 66.70%.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone, la proportion d'OPC non alignés, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une note ESG moyenne supérieure à son univers d'investissement initial.
- L'obtention d'un indicateur de dépense dans la santé et l'éducation supérieure à son univers d'investissement initial filtré.
- Une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement initial.

Merci de vous référer aux résultats présentés plus haut dans le document.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable.

Les **indices de  
référence** sont des  
indices permettant  
de mesurer si le

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnementales  
ou sociales qu'il  
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38